Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500291-20251124-DE_85_2025-DE

COMMUNE DE BONNEMAIN

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 16
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de conseillers absents : 07
Nombre de pouvoirs : 02
Date de convocation : 17/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickael, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : CORMIER René, ESNAULT Alain, CARRIC Julie, GARZETTA Jean-Pierre
Absents : LEROUX Béatrice, MONTIER-COSSON Patrice et PRIÉ Cathy
Pouvoirs : GARZETTA Jean-Pierre à JACQUEMIN Bruno, CARRIC Julie à PIOT Marcel.
Secrétaire de séance : BOUVIER Stéphanie

OBJET DE_85_2025 : BUDGET LOTISSEMENT : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Lotissement de la Marre Boutier » a été créé par délibération du Conseil municipal du 9 avril 2019. Le permis d''aménager a été autorisé par délibération du 24 février 2020, et accordé le 16 juillet 2020.
Tous les travaux sont terminés et l'ensemble des lots a été cédé à ce jour. Pour rappel, ce lotissement comprenait 9 lots libres de constructeur et 1 macro-lot vendu à la société Ages et Vie qui y a implanté deux bâtiments de 8 logements chacun.
Il convient d'engager la clôture définitive de ce budget annexe au 31 décembre 2025. Le bilan du lotissement fait apparaitre un déficit d'un montant de 7 929.47 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- constate un déficit global d'un montant de 7 929.47 €
- décide de compenser ce déficit par un versement de ce montant du budget principal au budget annexe lotissement la Marre Boutier.
- décide la clôture du budget annexe au 31 décembre 2025
- dit que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs et à réaliser les écritures comptables nécessaires à la clôture de ce budget annexe.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Stéphanie BOUVIER

Le Maire,

Marcel PIOT